



Circulaire n° 173

Le 13/02/2017

AGRONOMIE LUZERNE

AVERTISSEMENT:

Cette circulaire a pour objet une **recommandation collective et non un conseil**.
Toute intervention chimique devra être basée sur un diagnostic à la parcelle et suivant les conseils de votre service technique.
La lutte intégrée est à mettre en œuvre chaque fois que possible.

A LIRE: DÉSHERBAGE DE SORTIE D'HIVER
SEMIS DES LUZERNES AU PRINTEMPS

DÉSHERBAGE DE SORTIE D'HIVER

Jeunes semis 2016: contrairement aux régions de l'ouest, les semis d'été 2016 sont relativement bien implantés en Champagne Ardenne surtout derrière escourgeon.
Les désherbants de post levée se sont révélés particulièrement efficaces.
Un état des lieux est à faire pour les quelques jeunes semis qui le nécessitent ou pour des luzernes en exploitation non désherbées.

Sur dicotylédones:
Le **NIRVANA S** (1) est homologué à **2 l/ha** sur luzerne en période de reprise de végétation , utilisé avant le 15 mars de préférence pour une meilleure sélectivité.
Intervenir dès que les conditions sont favorables, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux », hygrométrie > 70%, végétation poussante.
Bonne efficacité sur un large spectre d'adventices notamment **capselles, Colzas, pissenlits**, complément intéressant sur vulpins, pâturin annuel... (inefficace sur matricaires..).

Recommandations:
Possibilité de désherber les troisièmes années à la dose de 2 l/ha dans le **respect de l'homologation, à savoir dose totale maximale de 4l/ha sur 2 ans .**

Mode d'action du produit :
Nirvana S est composé de :
Imazamox : action par absorption foliaire (2/3) et aussi racinaire (1/3)
Pendiméthaline : action anti germinative et racinaire sur les très jeunes plantules
Produit relativement lent d'action suivant les conditions.

(1) Depuis le 06/07/15, Nirvana S respect d'une Zone non Traitée avec Dispositif Végétalisé Permanent de 20 mètres par rapport aux points d'eau, Nirvana S interdit sur sols drainés, DAR 30jou

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org

LUZERNES DESHYDRATÉES l'aliment nature





SUR GRAMINÉES

Le désherbage de post-levée complété éventuellement par le désherbage d'automne 2016 ont été efficaces. Il est encore possible d'intervenir avec : **PILOT** à 1.2L/ha

Pour une bonne efficacité de ce traitement, température supérieure à 10 °c, une heure sans pluie après traitement. Produit peu efficace sur pâturin annuel.

MÉTHODES ALTERNATIVES:

Jeunes semis bien implantés

En présence d'une flore de type mouron, il peut être envisagé de faire un double passage de herse étrille dans le sens du semis dès que les conditions sont favorables. Un essai est nécessaire pour s'assurer que les plantules ne sont pas arrachées ou que les jeunes bourgeons ne sont pas cassés.

Luzernes déjà exploitées

Après un passage à l'automne de vibroculteur, un complément est possible en sortie d'hiver, fin février, début mars par passage de herse étrille ou herse lourde mais attention à ne pas casser de jeunes bourgeons.

DÉSHERBAGE DES CÉRÉALES PRÉCÉDENT UNE LUZERNE

Attention à l'usage de certaines sulfonylurées à base de Metsulfuron Méthyle sur céréales précédant la luzerne . Il existe un risque de blocage du développement des jeunes luzernes
Prenez donc les précautions nécessaires pour éviter ce type d'accident.

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org

AGRONOMIE LUZERNE



SEMIS DES LUZERNES AU PRINTEMPS

Itinéraire Bio / Itinéraire conventionnel

	Semis en terre nue de printemps		**Semis en sous couvert**	
	Bio	***conventionnel***	***Bio***	***Conventionnel***
Date de semis : orge			15 février – 1er mars	15 février – 1er mars
Date de semis : luzerne	25 mars – 10 avril	15 mars – 10 avril	1e.r – 10 avril	Date fonction du désherbage chimique au stade 3 feuilles de l'orge. Semis de la luzerne 5 jours après ce désherbage chimique de l'orge Optimum avant le 1er avril
Dose de semis / ha	Luzerne 20 kg/ha	Luzerne 20 kg/ha	Luzerne 23 kg/ha Orge 250 grains/m^2 300 grains/m^2 en sols de craie	Luzerne 23 kg/ha Orge 250 grains/m^2 300 grains/m^2 en sols de craie
Désherbage chimique d'implantation		Antidicots Lentagran (pyridate) Embutone (2.4 DB) Basagran ou Adagio (bentazone)		Antidicots sur orge avant semis de luzerne Pas de solution en post semis de la luzerne
Désherbage mécanique d'implantation	Labour hiver ou printemps Faux semis Herse rotative semoir (Binage)		Herse étrille 1 à 2 passages au stade 3 feuilles de l'orge avant semis de la luzerne	
Remarques				Dans les parcelles propres, semis de l'orge et de la luzerne possible en simultané au 10– 15 mars

Damien LARBRE – Chambre d'agriculture de la Marne
2, esplanade Roland Garros – BP 235 – 51686 REIMS Cedex 2
Tél. : 03 26 77 36 36 – Email : damien.larbre@marne.chambagri.fr - www.culture-luzerne.org